

Séance du 21 février 2022 à 19 heures 00

**SÉANCE ORDINAIRE**

**Présidence** :                    **Monsieur Quentin MEYLAN**

**Ordre du jour** :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Prise de position du Conseil municipal sur la pétition de Chevrier.
4. Rapport des commissions.
5. Communications de l'Exécutif.
6. Propositions individuelles et questions.

**Présents** :                    Mmes Léonore COMIN, Nathalie FAVRE, Yvette GUIBERT  
MONGILARDI, Carole MATHEZ, Franziska PILLY SCHLUEP et  
Christine SCHAUB

MM. Aloys BAUDET, Jean BINDER Lucien DERUAZ, Pascal  
DROZE, Jérôme SCHÖNI et Brett THEUS

**Excusé-e-s** :                    --

**Exécutif** :                    M. Christophe SENGLLET, maire  
Mme Delphine KRÄHENBÜHL, adjointe  
Mme Anne MEYLAN, adjointe

**Procès-verbal** :                Mme Emmanuelle MAIA

\*\*\*\*\*

**M. Q. Meylan**, président, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h03.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021**

**M. J. Schöni** et **M. P. Droze** proposent chacun une correction, dont il est pris note.

Le procès-verbal ainsi corrigé est approuvé à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.

### **2. Communications du bureau du Conseil municipal**

**M. Q. Meylan** prie les présidents de commissions qui ne l'ont pas encore fait de transmettre leurs textes pour le rapport administratif et financier 2021 d'ici fin février au plus tard.

La décision de l'assemblée générale de l'ACG du 20.10.2021 relative à la reconduction de l'enveloppe extraordinaire de Fr. 500'000.- du Fonds intercommunal destinée exclusivement aux indemnisations pour le domaine de la culture suite à la crise sanitaire Covid-19 est entrée en force le 10.12.2021.

Lors du 1<sup>er</sup> août, le pacte de 1291 sera dorénavant lu par le président du Conseil municipal.

### **3. Prise de position du Conseil municipal sur la pétition de Chevrier**

**M. Q. Meylan** rappelle que la pétition de Chevrier avait été renvoyée pour traitement à la commission Aménagement-Mobilité, qui a rendu son préavis.

**M. J. Binder** indique que ladite pétition a été traitée le 24.1.2022. Au vu des derniers relevés du trafic, du nombre d'amendes infligées par les APM en 2021 sur ce tronçon et des recommandations de Citec, la commission suggère au Conseil municipal de classer cette pétition.

**M. Q. Meylan** rappelle que selon l'art. 42 du règlement du Conseil municipal, celui-ci doit statuer après avoir pris connaissance du rapport de la commission. En l'absence d'autre remarque ou question, il propose de passer au vote.

**À l'unanimité, le Conseil municipal valide le classement de la pétition de Chevrier. Le Maire informera les pétitionnaires de la décision du Conseil municipal.**

### **4. Rapport des commissions**

#### Agriculture-Environnement-Développement durable

**Mme C. Mathez** indique que la commission s'est réunie le 7.2.2022 et a évoqué ses projets pour cette année. Des activités, qui sont encore à définir, seront prévues dans le courant de la journée du 30.4.2022 ainsi que durant la journée du 3.9.2022. La commission ne souhaite pas se relancer dans une grosse journée comme l'an passé, mais proposera tout de même différentes animations.

La commission a ensuite traité divers points.

#### Aménagement-Mobilité

La commission s'est réunie deux fois, annonce **M. J. Binder**.

Le 24.1.2022, la commission a notamment traité la pétition de Chevrier et discuté avec l'Exécutif des conclusions de l'étude menée par le bureau Citec sur le

trafic (origine et destination) du chemin des Princes. Cette étude est assez intéressante, même si elle n'apporte pas de grosse découverte en termes d'origine et de destination du trafic. Le bureau Citec propose néanmoins un certain nombre d'aménagements sur ce chemin (ralentisseurs, rétrécissements, réaménagement de carrefours), visant à ralentir, voire dissuader le trafic de transit. La commission a validé toutes les modifications proposées par l'étude.

Le 31.1.2022, la commission a reçu les mandataires en charge de la rédaction de la mise à jour du PDCom, qui présentaient leurs premières conclusions. La commission se réunira à nouveau la semaine prochaine.

#### Animation-Culture-Sports

**M. B. Theus** indique que la commission s'est réunie le 7.2.2022. Le procès-verbal n'a pas encore été validé. La commission a évoqué le fait de remplacer la soirée de la culture, en février, mais aucune date n'a encore été fixée.

#### Bâtiments-Préavis

**M. L. Déruaz** annonce que la commission s'est réunie le 17.1.2022 et a étudié une demande de préavis concernant un habitant du chemin de la Gouille Noire qui souhaite affecter une partie de son logement en épicerie-café. La commission s'est prononcée de manière favorable à l'unanimité et sans commentaire particulier.

L'Exécutif a fait quelques communications sur divers travaux en cours. **Mme A. Meylan** a fait part de soucis d'humidité dans le local pétanque ; un expert a été mandaté pour trouver des solutions.

L'intégralité des bâtiments communaux seront prochainement équipés de lampes à Leds.

**Mme A. Meylan** s'occupera de la pose de panneaux photovoltaïques sur la seconde partie du couvert du stade.

**Mme A. Meylan** a fait part du souhait de l'Exécutif de déplacer les archives communales dans le sous-sol de la salle polyvalente. Ce projet est en cours de réalisation.

La gestion actuelle du local de pétanque nécessite encore quelques petits ajustements.

#### Finances-Sécurité

La commission ne s'est pas réunie depuis le dernier Conseil municipal mais une séance a été fixée à lundi prochain, annonce **M. J. Schöni**.

#### Information-Naturalisations

**Mme C. Schaub** indique que la commission s'est réunie le 17.1.2022. Le premier Info'Choulex 2022 sera bientôt finalisé, le délai de remise des articles ayant été fixé à aujourd'hui. Les commissaires ont d'ores et déjà évoqué l'Info'Choulex No 2, quelques articles étant prévus suite à la reprise de la vie associative.

La commission a aussi évoqué l'application Smartphone et le site Internet. Une sous-commission s'est rendue chez **Mme Fleur Erbeia** pour une présentation du nouveau site, qui est désormais en fonction.

L'application Smartphone se mettra également en place ; **Mme A. Meylan** recevra la société responsable.

Concernant le calendrier 2023, une discussion est en cours avec l'école en vue d'obtenir des dessins d'enfants pour l'illustrer.

La prochaine séance a été fixée au 7.3.2022.

#### Routes-Canalisations-Cimetière

**M. Q. Meylan** indique que la commission ne s'est pas réunie.

#### Scolaire-Jeunesse-Petite enfance

La commission s'est réunie deux fois, annonce **Mme L. Comin**.

Le 10.1.2022, la commission a évoqué le panier jeunes parents ; un budget a été défini. Les commissaires ont parlé de la composition dudit panier. Quelques propositions ont été retenues, dont la commission rediscutera lors d'une prochaine séance, sachant que chacun des élus devra apporter des propositions.

La commission a aussi abordé le goûter poussettes ; la date définie est le 6.4.2022 (l'évolution des mesures sanitaires n'était pas encore connue). Une activité sera organisée pour les 0-2 ans, et une pour les 2-4 ans.

Le suivi des sujets jeunes, par rapport au micro-trottoir, sera reporté en septembre. La commission aimerait de plus solliciter pour l'organisation les jeunes ayant atteint leur majorité en 2021, ou qui l'atteindront en 2022.

La soirée des promotions citoyennes aura lieu le 25.5.2022, selon la même formule qu'en 2021 qui avait bien fonctionné, à savoir inviter les jeunes pour un repas afin de discuter en toute convivialité.

Dans la rubrique divers, la commission a évoqué le déroulement de la séance du 7.2.2022, consacrée à l'organisation des promotions.

Le procès-verbal de la séance du 7.2.2022 n'a pas encore été approuvé.

#### Sociale-Aînés

**M. P. Droze** indique que la commission s'est réunie deux fois.

Le 10.1.2022, la commission a abordé le projet de révision de la loi sociale ; ce projet de loi est en consultation et devrait entrer en force en janvier 2023. Chaque commune devra avoir à tout le moins une personne répondante diplômée en travail social ou une collaboration avec une autre commune. Une proposition de partenariat avec Thônex a été présentée à la commission, qui l'a bien reçue. Le budget annuel estimé est d'un peu plus de Fr. 5'000.- soit, pour 2022, avec un début de partenariat en juin, Fr. 3'000.-. La commission a préavisé favorablement le projet proposé par Thônex. Celui-ci passera également devant la commission Finances-Sécurité.

La commission a défini le calendrier et les actions 2022, que les Conseillers municipaux ont reçus.

La commission n'avait pas encore beaucoup d'informations sur les mesures sanitaires, le 10.1.2022. La date du dimanche 27.3.2022 est aujourd'hui confirmée, vu les récentes ouvertures. Le procès-verbal n'ayant pas encore été

rédigé, **M. P. Droze** rappelle que tous les membres du conseil sont invités au repas, sous réserve de venir à 10h30 pour la mise en place de la salle.

L'organisation de la sortie des aînés est en cours ; celle-ci se déroulera le 21.9.2022.

Au point divers, la commission a discuté sur les retours des paniers de Noël distribués en décembre. La commune a reçu un nombre important de remerciements et de cartes d'aînés qui ont apprécié ce panier. **M. P. Droze** remercie vivement tous les conseillers qui ont participé à la distribution.

Autre point divers, le budget 2022 qui a été voté par le Conseil municipal avec une réduction sur l'aide sociale de Fr. 5'000.- qui seront déduits lors des attributions. Concernant l'impact sur l'aide internationale (engagement avec la FGC sur 5 projets pour Fr. 25'000.-), la commission a décidé de ne pas reconduire un projet (l'un d'eux se terminant).

**M. J. Binder, Mme F. Pilly Schluep** et **M. P. Droze** doivent travailler sur le règlement de l'attribution des subventions.

Le rapport final de la FGC (appui au renforcement du droit des femmes en Ouganda) est à disposition des intéressés.

Fondation immobilière

**M. J. Schöni** n'a rien de particulier à signaler.

## 5. Communications de l'exécutif

**Mme A. Meylan** annonce que le site Internet est en ligne (partie principale, administration, etc.). Quelques détails sont à corriger ou compléter. Les sociétés ont été sollicitées pour des petites présentations. Le site s'alimente, se corrige et s'adapte régulièrement. Les éventuelles corrections sont à communiquer par e-mail à **Mme K. Chevron Rizzetto**.

L'application pour Smartphone devrait être en fonction d'ici au 1.3.2022.

**M. Denis Duchâtel**, du bureau EDMS, avait été reçu le 20.12.2021 concernant le projet de rénovation du préau. L'Exécutif, qui a transmis les remarques des élus, attend les plans avec les corrections demandées (**M. C. Senglet** l'a relancé).

Trafitec a été reçu les 17.12.2021 et 28.1.2022. La zone 20 km/h du centre du village ne donne pas satisfaction, en l'état actuel, les vitesses étant encore trop élevées. Après une visite sur place, l'Exécutif a demandé le déplacement de places de stationnement au bas du village, de sorte qu'elles soient alternées pour casser la ligne droite. La prolongation de la durée du test a été demandée, ainsi qu'un devis pour le traçage desdites places.

Le 40 km/h a été demandé sur le chemin de Champ-Dollon (portion entre le pont et le parking) et est actuellement à l'enquête.

L'Exécutif a demandé le remplacement des panneaux de signalisation (Gouille-Noire et Chevrier), ceux-ci interdisant actuellement, et par erreur, les vélos électriques. Ces panneaux seront prochainement remplacés.

Des devis ont été demandés pour le local des archives communales, et la personne qui s'occupe des abris PC contactée.

Des devis ont aussi été demandés pour les panneaux photovoltaïques du couvert du stade.

Une équipe féminine hermançoise de rugby s'entraîne tous les vendredis soir au stade.

Le TAPI ayant confirmé une autorisation de construire à Bonvard et **M. C. Senglet** s'étant récusé sur ce dossier, **Mmes D. Krähenbühl** et **A. Meylan** ont décidé de faire recours. Celui-ci est parti ce jour à la cour de Justice.

**Mme A. Meylan** a rencontré **M. Stanislas Deglaire**, du comité d'organisation du marathon qui passerait par Choulex le 15.5.2022. Les organisateurs souhaitent procéder comme la dernière fois aux ravitaillements du marathon et du semi-marathon. Si aucun problème ne se pose pour la traversée du village ou la mise à disposition du matériel, il y a un souci avec le personnel, **Mme Patricia Gaillard** ne souhaitant plus prendre l'organisation en charge. L'Exécutif cherche une personne qui voudrait s'en charger et la commune pourrait faire un appel aux bénévoles par le biais d'un tous-ménages.

Dans le cadre du festival Antigel, un « calorie challenge » s'est déroulé le 6.2.2022 dans la salle de gymnastique. Les 160 participants ont été ravis. Ils ont dépensé un total de 17'240 calories, ce qui se traduit par Fr. 8'620.- de dons pour l'association Autisme à Genève. Ce challenge était très sympathique et très vivant.

Des devis ont été demandés pour la rénovation de la salle bleue (école).

Deux demandes sont bloquées à l'OAC (légers ajouts d'enrobés sur le chemin Vert et le Chambet), s'agissant de zones agricoles.

La commission Bâtiments-Préavis sera sollicitée pour deux demandes de préavis.

**Mme D. Krähenbühl** fait grâce des nombreux rendez-vous auxquels elle a participé et qui ont déjà été évoqués plus haut.

Le 7.1.2022, l'Exécutif a rencontré une jeune habitante, qui a sollicité les autorités pour son travail de bachelor, dont le thème est « donner une seconde vie aux objets qui finissent généralement dans les déchets encombrants ». Ce projet est intéressant et l'Exécutif est ravi que des jeunes aient envie de s'investir dans la commune.

**Mme D. Krähenbühl** et **M. J. Willemsen** ont, le 14.1.2022, rencontré Transvoirie afin de faire le bilan 2021. Quelques horaires ont été redéfinis pour éviter que les camions passent devant l'école aux heures où les enfants sont présents.

Toujours avec **M. J. Willemsen**, **Mme D. Krähenbühl** a rencontré les TPG (**M. Laurent Margadant**) à Bonvard le 17.1.2022 afin de trouver une solution, car les bus ravagent les bords des champs. Les TPG feront des aménagements pour maintenir les bordures (poteaux blancs d'un côté de la route et bande de gravier de l'autre). À voir si ces mesures permettront de mieux faire respecter l'alternance des bus à cet endroit. Les participants à cette séance se sont ensuite déplacés à la route de Choulex, au niveau du carrefour, où les croisements de bus sont toujours problématiques. S'agissant d'une route cantonale, la commune a peu de marge de manœuvre à ce niveau-là.

**Mme D. Krähenbühl** a participé à plusieurs réunions de cohésion sociale au sein de l'ACG ou d'Arve & Lac. Les magistrats étudient actuellement un projet de règlement sur les prestations de soutien aux personnes âgées délivrées par les

communes. Celui-ci vient préciser les rôles du canton et des communes par rapport à ces prestations. Comme c'est le cas avec l'avant-projet de loi pour l'aide sociale, ce sujet sera débattu lors de la prochaine assemblée générale de l'ACG. Les communes doivent là aussi mettre à disposition de leur population des personnes formées à l'aide sociale. Le partenariat avec Thônex sera, dans ce cadre-là, d'autant plus utile.

**Mme D. Krähenbühl** a débuté le réaudit avec Cité de l'Énergie, qui durera quelques semaines/mois. **Mme Michelle Moser** est venue fin janvier.

Le conseil de la fondation EVE s'est réuni le 27.1.2022 et a traité des affaires courantes.

**M. J. Willemsen** et **Mme D. Krähenbühl** sont allés rencontrer l'entreprise Roof, qui construit une nouvelle promotion au chemin des Princes, en vue de mettre en place une collaboration pour l'installation de conteneurs enterrés.

Parmi les actions en cours : les nouveaux visuels pour les conteneurs enterrés ont été reçus, les panneaux pour les déchetteries sont finalisés (la commande ferme a été passée et ceux-ci, qui ont été mis en production, devraient être très bientôt reçus).

L'Exécutif reprendra prochainement un sujet traité lors de la précédente législature, car certains points du règlement des fonds communaux sont en contradiction avec la législation fédérale. Un avis de droit a été demandé. Il faudra, sur cette base, que la commission revoie ledit règlement.

En vue de la séance sur le PDCom, prévue la semaine prochaine, les élus devaient transmettre leurs questions et remarques d'ici ce midi, rappelle **Mme D. Krähenbühl**. Des questions viendront le jour même, confirment les intéressés.

**Mme D. Krähenbühl** est en contact régulier avec les SIG concernant le programme Eco21. Certains ont sans doute reçu des informations à propos des visites villas qui vont reprendre (30 seront offertes aux propriétaires). Démarreront aussi, en collaboration avec la fondation, des opérations EcoLogement qui seront proposées aux habitants des immeubles de la Fondation.

L'Exécutif a retravaillé sur le plan d'action 2022 dont **Mme D. Krähenbühl** en dira plus lors de la prochaine commission Agriculture-Environnement-Développement durable.

**M. C. Senglet** indique que l'Exécutif a réuni les APM afin de redéfinir un peu la stratégie 2022 sur le plan de la sécurité dans le village. Les APM sont très attentifs, même s'ils ne sont pas toujours visibles. En 2021, ils ont délivré 409 contraventions. En 2019, la commune avait touché une rétrocession d'environ Fr. 8'000.- sur les amendes, Fr. 11'000.- en 2020. En 2021, celle-ci s'élèvera à Fr. 21'000.-. Le 40 % du budget APM est ainsi couvert en 2021. Les APM sont bien présents.

Le 25.1.2022, **M. C. Senglet** était convié au rapport de la compagnie des sapeurs-pompiers Choulex-Vandœuvres. Tous les chiffres ont été communiqués, dont le nombre d'interventions.

Le 7.2.2022, l'Exécutif a remis à **Mme Sybille Sauvin**, architecte, le dossier du stade afin qu'elle en étudie la faisabilité et soumette un chiffrage précis de la modification des vestiaires. Le dossier sera ensuite transmis à la commission ad hoc.

Le 9.2.2022, l'Exécutif a participé à la séance de Seymaz-Région.

Le PL 12987 (modification de l'entrée ouest de Choulex) a été voté par le Grand Conseil, rendant le déclassement effectif. Suivront encore : publication dans la FAO et texte de loi. Les autorités commenceront très vite à travailler sur le concours et la commission Finances-Sécurité sera saisie d'un crédit d'investissement lundi prochain. **M. C. Senglet** est en contact avec la Fondation immobilière afin de voir dans quelle mesure celle-ci prendra en charge une partie du concours, car étant partie prenante dans la construction des logements. En principe les terrains sont payables 6 mois après l'adoption du PL. Le prix est déterminé par l'État en fonction du coefficient d'utilisation du sol.

**M. C. Senglet** a participé à différents travaux : 2 assemblées générales de l'ACG, 2 commissions sécurité de l'ACG, 2 réunions préparatoires auxdites commissions sécurité, 1 COPIL PolProx (cf. future répartition des charges cantonales) dont **M. C. Senglet** énumère les membres, séance Arve & Lac à Coligny.

**Mme A. Meylan** revient sur la question qui avait été posée par **Mme C. Schaub** et indique que 44 bancs se trouvent sur la commune.

**Mme C. Schaub** souligne la nécessité de penser aux personnes à mobilité réduite et cite plusieurs endroits où il manque des bancs : Chevrier, Bellecombe, entrée du village, Gouille Noire, vers l'église.

**M. C. Senglet** rappelle que, depuis le 1.1.2022, le SIS est passé aux mains des communes genevoises (à l'exception de Céligny, rattachée à Terre Sainte) par le biais du groupement intercommunal du service d'incendie et de secours. Il s'agit d'un gros poste budgétaire en plus.

## 6. Propositions individuelles et questions

Sur une question de **M. A. Baudet** à propos des lots communaux, dont un avis devait être demandé à AgriGenève, **Mme D. Krähenbühl** indique que ce sujet sera rediscuté en commission. Elle se renseignera auprès d'AgriGenève, sachant que l'Exécutif a déjà un avis de droit avec des propositions.

**M. A. Baudet** demande un retour à propos du changement d'horaires de circulation sur le chemin de la Gouille-Noire. **Mme A. Meylan** précise que l'Exécutif souhaiterait attendre les 2 ans de mise en service de cette restriction avant de refaire une modification.

**M. C. Senglet** était assez défavorable à cette solution, car rechanger de signalisation aussi vite serait donner un mauvais signal à la population.

**Mme A. Meylan** ajoute qu'il faut surtout du temps pour que les gens s'habituent. Selon les APM, il faut 2 bonnes années pour que les habitudes se modifient.

**M. J. Schöni** n'a pas vraiment constaté d'améliorations le week-end à partir de 16 heures. Samedi passé, il y avait une vingtaine de voitures qui empruntaient ce chemin dans les deux sens.

Les APM ne travaillent que le samedi matin, précise **M. C. Senglet**.

Sur une question de **M. A. Baudet** à propos d'une interdiction de circuler le week-end sur le chemin de la Motte, **Mme D. Krähenbühl** indique que celui-ci figure dans le PDCom. Des priorités avaient été mises sur certains secteurs et un retravail de toute cette zone est justement en cours avec le PDCom. Cette mesure a été soumise au mandataire.

À propos de l'agrandissement des vestiaires du stade, **M. J. Schöni** se souvient que la commission demandait qu'un autre projet soit aussi proposé.

Ce projet avait été conçu par le FC Choulex et étudié par un architecte, rappelle **M. C. Senglet**. Par rapport aux contraintes existantes en bord de Seymaz, la seule possibilité que ledit architecte avait vue avec le département était de rehausser le bâtiment. La commune n'a pas de possibilité d'extension au sol. Cela a été signalé à la mandataire, afin qu'elle puisse vérifier cette information et étudier d'autres éventualités pour l'intérieur. Le budget à disposition lui a été communiqué et elle chiffrera ses honoraires.

Sur une remarque de **M. J. Schöni** par rapport à la fréquentation du parking du stade, **Mme D. Krähenbühl** indique que la gestion des parkings fera partie de la réflexion globale pour laquelle Citec a été mandaté, cette année. Ce n'est hélas pas le seul endroit qui pose des problèmes au niveau du stationnement.

**M. B. Theus** demande si l'ancien totem de la zone 30 km/h, au début de la montée de la route de Choulex, restera.

Il a été caché le temps de la mesure à l'essai, indique **Mme A. Meylan**, et sera remis si la mesure n'était pas mise en œuvre.

Serait-il possible de mettre zone 20 km/h sur le totem, à ce moment-là ? demande **M. B. Theus**.

La commune n'en a pas le droit, répond **Mme A. Meylan**.

Le traitement du sol marquera l'entrée dans cette zone 20 km/h lorsque celle-ci sera vraiment effective, ajoute **Mme D. Krähenbühl**.

**Mme C. Mathez** trouve presque prématuré d'avoir enlevé le radar pédagogique dans cette zone, car il était vraiment utile pour que les usagers se rendent compte. D'autant que les véhicules dépassent vite la limite dans le sens de la descente. Ce serait une bonne chose de le remettre rapidement là-bas.

**M. B. Theus** relève qu'un petit tas de terre est entreposé depuis des mois devant le tea-room, un potelet vert arraché devant le 111, et la barrière devant le 106-108.

**M. C. Senglet** transmettra ces doléances à la Fondation.

**M. Q. Meylan** clôt la séance à 20h08.